

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BASSIN D'AUBENAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 5 AVRIL 2023

L'an deux mille vingt-trois et le 5 avril, le Conseil Communautaire s'est réuni au nombre prescrit par ses statuts, dans l'Espace Séraphin Gimbert à Vesseaux, en session ordinaire, sous la présidence de M Max TOURVIELHE, Président de la Communauté de communes du Bassin d'Aubenas.

La séance est ouverte à 19H30 en présence de :

PRESENTS : MC SAUSSAC, JY MEYER, M BOUSCHON, S CIVIER (proc de P GAILLARD), J DAUMAS, B PERRUSSET, E ROCHE, J SOUBEYRAND (proc de MF TASTEVIN), M THINON, P MAISONNEUVE, JM DEVES, JC COURT, S CAVIGGIA, C DUCHAMP, G SAUCLES, C PASTRE, R MOULIN, P DUPONT, D BERAL (proc de JP LARDY), J LAFFONT, M GUYON, G ANTONY, P ROUX (proc de P CORTIAL), MF MARTIN, JL ARNAUD (proc de B TEYSSIER), G FANGIER, S REYNIER, C WIOT, J BOYER, G DOZ, M CEYSSON, F CHASSON, A ROUSSET, B SOUCHE, M TOURVIELHE (proc de S GENEST) et A LAURENT.

Nombre de conseillers

En exercice : 52

Présents : 36

Procurations : 6

Votants : 42

Absents : 10

Date de convocation : 30/03/2023

Secrétaire de séance : J SOUBEYRAND.

Absents : M ALLAMEL, K ESSAYAR, C FAURE, R KAPPEL, I NGUYEN, J SEBASTIEN, M CHAZE, V VANDUYNLAGER, A CHARROUD et M TAUPENAS.

En présence des suppléants non votants : O BOISSIN.

Objet : Actualisation de l'Autorisation de Programme (AP) Crédits de Paiements (CP) - Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) - 2022-2027 .

En application du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) approuvé par délibération n° 07122021-09 du Conseil Communautaire, l'Autorisation de Programme (AP) Crédits de Paiements (CP) - PCAET - 2227 a été créée afin de gérer pluri-annuellement l'ouverture des crédits affectés à ces dispositifs.

Le montant global de cette AP/CP s'élève à 900 000 € avec une prévision des crédits de paiements étalée sur les années 2022 à 2027 qui s'établissait de la façon suivante :

Année	Crédits de paiement
2022	150 000 €
2023	150 000 €
2024	150 000 €
2025	150 000 €
2026	150 000 €
2027	150 000 €
Total	900 000 €

Au regard des paiements effectués en 2022 et du succès de ces aides il est nécessaire d'actualiser la répartition des crédits de paiements pluriannuelle de la façon suivante :

Année	CP antérieurs	Actualisation	CP actualisés
2022	150 000 €	- 91 411,76 €	58 588,24 €
2023	150 000 €	+ 91 411,76 €	241 411,76 €
2024	150 000 €		150 000 €
2025	150 000 €		150 000 €
2026	150 000 €		150 000 €
2027	150 000 €		150 000 €
Total	900 000 €		900 000 €

La répartition de cette AP/CP se fait selon les actions suivantes à destination des particuliers :

- Fonds rénovation énergétique des logements pour 600 000 € ;
- Fonds chauffage bois et solaire thermique pour 300 000 €.

Un bilan de synthèse de cette autorisation de programme avant actualisation de la répartition pluriannuelle des crédits de paiements est joint en annexe.

Les recettes prévisibles pour l'équilibre de cette AP/CP relèveront intégralement de ressources propres dont une partir par recours à l'emprunt en fonction du rythme des versements des crédits de paiement.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité décide :

- D'actualiser la répartition pluriannuelle des crédits de paiements de l'APCP « PCAET 2227 » comme suit :

Année	CP antérieurs	Actualisation	CP actualisés
2022	150 000 €	- 91 411,76 €	58 588,24 €
2023	150 000 €	+ 91 411,76 €	241 411,76 €
2024	150 000 €		150 000 €
2025	150 000 €		150 000 €
2026	150 000 €		150 000 €
2027	150 000 €		150 000 €
Total	900 000 €		900 000 €

Pour extrait certifié conforme
Fait à UCEL, le 6 avril 2023
Le Président, Max TOURVIELHE



Accusé de réception en préfecture
007-200073245-20230405-DEL05042023-40-DE
Date de télétransmission : 20/04/2023
Date de réception préfecture : 20/04/2023